

Communiqué de Christel Keiser conseillère municipale du POiD

Le conseil municipal du 1^{er} février a été marqué par des incidents d'une extrême gravité.

Des individus prétendant agir au nom des causes les plus diverses ont pris la responsabilité de tenter d'interdire l'expression démocratique des positions au conseil municipal.

J'ai eu l'occasion à de nombreuses reprises de dénoncer la logique politique qui, à travers les lois NOTRe et MAPTAM, visent à dessaisir le conseil municipal de ses prérogatives pour les transférer à Est Ensemble, puis à la métropole du Grand Paris.

A de nombreuses reprises, et encore dans ce conseil municipal, j'ai eu l'occasion de dénoncer cette logique qui transforme le débat politique en un débat tronqué en raison du dessaisissement anti démocratique de la commune.

J'ai été amenée à soutenir le combat des personnels communaux, y compris quand, pour se faire entendre de la majorité municipale qui refusait de répondre à leurs légitimes revendications, ils ont, avec leurs syndicats, fait irruption en masse dans le conseil pour exiger la satisfaction de ces revendications. Je les ai soutenus et je les soutiens.

Mais, le 1^{er} février, c'est de tout à fait autre chose qu'il s'est agi.

L'interruption du conseil municipal par des individus et des groupes dont le seul objectif était de toute évidence d'interdire à qui que ce soit de parler est une attaque contre le conseil municipal lui-même ; une attaque contre le droit des travailleurs et des citoyens de s'exprimer dans ce cadre ; une attaque contre le droit des travailleurs de s'organiser librement et de soumettre leurs opinions au libre débat. En ce sens, il s'agit d'une attaque qui vise tous les partis qui se réclament de la démocratie. Et qui doit être condamnée comme telle.

Elue par la population, mandatée par elle, j'ai le devoir, dans le respect de ce mandat, de saisir les possibilités d'expression démocratique qui existent dans ce conseil pour faire entendre les revendications des travailleurs, des jeunes, des chômeurs, des mères de famille et des habitants de nos cités populaires. J'ai le devoir de respecter ce mandat, c'est-à-dire de m'exprimer dans le cadre qui nous est offert. Ce droit, avec mon parti, le Parti ouvrier indépendant démocratique, j'entends bien, non seulement en user, mais le défendre.

Personne ne me fera taire.

Dans ce conseil municipal, ces individus aux motivations les plus diverses, mais pour certaines d'entre elles, de toute évidence, cachées (et pour certaines évidemment électorales) n'avait qu'un seul objectif : il ne fallait pas que les élus puissent prendre la parole.

Les vidéos du conseil municipal le montrent avec une indiscutable clarté. Une bronca s'est développée à l'occasion du débat qui portait sur la situation des femmes employées communales au sein de la collectivité et, notamment, quand j'ai dénoncé leurs conditions de travail et que j'ai souligné le fossé entre cette situation dramatique et les mesures proposées dans le rapport de la maire adjointe. Le paroxysme a été atteint lorsque j'ai osé dans cette enceinte évoquer le soulèvement des femmes russes de février-mars 1917 qui, par leur courage et leur détermination, ont ouvert la voie à la première révolution ouvrière de l'histoire. On peut partager ou non ce point de vue, on peut partager ou non ces opinions, mais dans le débat démocratique, elles ont droit de s'exprimer.

Aux courageux anonymes qui, vociférant, se réclamant des causes les plus diverses, ont tenté d'étouffer ma voix, je déclare : vous n'y parviendrez pas. D'autres avant vous ont essayé. Dans la nuit noire du fascisme, dans celle du stalinisme, le courant auquel j'appartiens n'a jamais cédé. Il ne cèdera pas plus aujourd'hui.

Quelles que soient les causes dont ils se parent, quand bien même seraient-elles pour certaines parfaitement honorables et défendables¹, les moyens utilisés sont ceux du totalitarisme. Le totalitarisme ne passera pas.

Je n'accepte pas que l'on cherche à me faire taire.

Dans le public, mes camarades du POID et d'autres ont exigé, à plusieurs reprises, que les provocateurs se taisent afin de me laisser parler.

Quelles que soient les opinions, elles ont le droit de s'exprimer. Cela vaut pour la conseillère municipale du POID, cela vaut pour tous les élus, de la majorité et de l'opposition, quels que soient les désaccords politiques, cela vaut pour les organisations, les courants, les groupes, qui demandent la parole au conseil municipal, qui souvent l'obtiennent, cela vaut aussi pour ceux qui ne l'obtiennent pas et qui, à mon avis, devraient l'obtenir.

Oui, le débat démocratique doit être libre, sans réserve. La démocratie ne passe pas par la tentative d'étouffer la voix de ceux qui s'expriment. Je ne l'ai pas accepté dans ce conseil municipal, je ne l'accepterai pas davantage ensuite. La démocratie ne passe pas par la volonté de faire taire les partis. Au contraire, la démocratie, c'est l'existence de partis et, sur un autre plan, d'organisations syndicales.

Le Maire a cru devoir répondre à cette situation en décrétant le huis clos. Je n'accepte pas le huis clos du conseil municipal, la population a le droit d'assister au conseil. J'ai voté contre ce huis clos et refusé – c'est une position de principe en ce qui me concerne – de participer à un conseil municipal en huis clos. Que chacun prenne ses responsabilités.

<https://poidmontreuil.com>

¹ Par exemple les revendications parfaitement défendables du collectif des usagers de la Parole errante ou encore de ceux qui veulent réellement combattre l'installation des compteurs Linky qui entrainera à terme la suppression de milliers de postes à ERDF. Autant de causes et de collectifs que je ne confonds pas avec les vociférateurs du 1^{er} février.